

Communiqué de presse - Bruxelles, le 17 janvier 2022

**ACHETER UNE PROPRIÉTÉ EN LIGNE VIA BIDDIT.BE :  
LES ACHETEURS DE BIENS IMMOBILIERS SONT DE PLUS EN PLUS NOMBREUX À SE RENDRE SUR LA  
PLATEFORME DES NOTAIRES**

***Grâce à Biddit, une initiative de la Fédération du Notariat (Fednot), les acheteurs potentiels n'ont plus besoin de se rendre dans une salle des ventes pour enchérir sur un bien immobilier. Biddit est très populaire auprès des acheteurs et des vendeurs de biens immobiliers. Le nombre de ventes augmente d'année en année.***

**7.280 ventes en 2021**

Jusqu'à présent, 17.274 biens immobiliers ont été mis en vente via Biddit. Au cours de l'année écoulée, il s'agissait principalement d'habitations résidentielles (58,5%), mais aussi de terrains (24,4%) et d'appartements (13,3%).

Biddit a été lancé en 2018 et représentait alors 580 ventes. La plateforme se développe d'année en année : 3.964 ventes ont été réalisées en 2019 et 5.332 en 2020.

Jan Sap, directeur général de Fednot : *"L'an dernier, il y a eu 7.280 ventes. Cette croissance indique que Biddit est de plus en plus appréciée par les acheteurs et les vendeurs de biens immobiliers. Même en temps de coronavirus, Biddit reste une plateforme particulièrement conviviale clairement demandée. En 2021, il y avait en moyenne 9 enchérisseurs par vente qui, ensemble, ont fait une moyenne de 60 offres."*

**Chaque offre est contraignante !**

La vente en ligne est très transparente : chaque offre faite est visible par tous les visiteurs de Biddit.be. Cependant, vous ne pouvez pas savoir qui sont les autres enchérisseurs. Les acheteurs potentiels peuvent enchérir sur un ou plusieurs biens en toute discrétion, sans que le vendeur ou les autres enchérisseurs ne connaissent leur identité. Seul le notaire qui organise la vente sait qui enchérit. Le vendeur a la certitude que les offres ne sont pas sans engagement : chaque offre est contraignante. Jan Sap : *"Celui qui fait une offre doit donc être certain de pouvoir payer le prix proposé. Il est primordial de contacter les banques à l'avance pour se renseigner sur un emprunt."*

**Quels sont les avantages pour l'acheteur ?**

Les enchères peuvent être faites via un ordinateur, une tablette ou un smartphone, peu importe le lieu de l'acheteur potentiel. L'ensemble de la procédure d'appel d'offres se déroule sous la supervision d'un notaire. Les conditions de chaque vente sont répertoriées sur Biddit.be, mais bien entendu, les acheteurs peuvent toujours obtenir des informations supplémentaires auprès de l'étude notariale qui organise la vente.

L'achat d'une maison par le biais de Biddit est rapide : il n'est pas nécessaire de signer un compromis de vente. L'acheteur ne doit pas attendre 3 à 4 mois avant de pouvoir signer l'acte authentique. Il peut emménager dans le bien vendu dès qu'il a payé le prix, c'est-à-dire dans les 6 semaines après l'attribution définitive.

En plus du prix, l'acheteur connaît à l'avance les frais qu'il devra payer. Ces frais sont dégressifs et dépendent du prix offert. Une grande partie de ces coûts sont des frais d'enregistrement et d'autres taxes.

### **Quels sont les avantages pour le vendeur ?**

Le vendeur peut être assuré d'obtenir un prix conforme au marché pour son bien. Le vendeur n'est pas obligé de vendre son bien s'il n'obtient pas le prix souhaité pour celui-ci. Il peut convenir à l'avance avec le notaire du prix minimum en-dessous duquel le bien ne peut pas être vendu. Le notaire discute également avec le vendeur du prix de départ (appelé "prix fixe") lors des enchères. Le vendeur paie au notaire les frais de la mise en vente. Ces coûts dépendent de la publicité que le vendeur veut faire, du nombre de jours de visite qu'il veut organiser, ...

[www.biddit.be](http://www.biddit.be)

### **A propos de la profession notariale en Belgique :**

Chaque année, plus de 2,5 millions de clients se rendent chez le notaire à des moments importants de leur vie. Ils reçoivent des conseils indépendants et sur mesure pour commencer à vivre ensemble en toute sérénité, acheter un logement, créer leur entreprise ou préparer une succession. Vous trouverez plus d'informations telles que des FAQ, des modules de calcul et des vidéos sur les moments clés de votre vie sur [www.notaire.be](http://www.notaire.be)

### **À propos de Fednot :**

Le réseau de 1 132 études se compose de 1 645 notaires et de 8 079 collaborateurs. Ensemble, nous traitons environ 1 million d'actes par an. Fednot soutient les études avec des conseils juridiques, une gestion des solutions ICT, des formations et des informations pour le grand public.  
[www.fednot.be](http://www.fednot.be)

### **Informations presse**

Ellen Cleeren, Teamleader Communication Fednot: 0499/572 360 - [ellen.cleeren@fednot.be](mailto:ellen.cleeren@fednot.be)